ÉCOLE LIBRE
DES
SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, A PARIS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE (1901-1902)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 11 NOVEMBRE 1901

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **AUCOC**, de l'Institut, Président du Conseil d'administration du Chemin de fer du Midi, PRÉSIDENT DU CONSEIL; **E. BOUTMY**, de l'Institut, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE; **Prince D'ARENBERG**, de l'Institut, député, Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez; **AYNARD**, de l'Institut, député, ancien Président de la Chambre de commerce de Lyon; **CASIMIR-PERIER**, ancien Président de la République française; **Comte CHAPTAL**; **Albert DEHAYNIN**, membre du Conseil d'administration du Chemin de fer du Nord; **Eugène D'EICHTHAL**, membre du Conseil d'administration du Chemin de fer du Midi; **GRIOLET**, Vice-Président du Conseil d'administration du Chemin de fer du Nord; **Georges PICOT**, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; **Comte L. de SÉGUR**, membre du Conseil d'administration du Chemin de fer d'Orléans; **Jacques SIEGFRIED**, banquier.

COMMISSAIRE : M. **Louis MULLER**, industriel.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. le Général de division **BÉZIAT**; **BOULANGER**, sénateur, ancien premier président de la Cour des Comptes; **CAMBON**, ambassadeur de France à Washington; **CLAVERY**, ministre plénipotentiaire; **COULON**, vice-président du Conseil d'État; **Baron de COURCEL**, sénateur, ancien ambassadeur de France; **FLOURENS**, ancien ministre, professeur honoraire de l'École; **GIRARD DE RIALLE**, ministre plénipotentiaire; **HANOTAUX**, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères; **P. LEROY-BEAULIEU**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **MACHART**, ancien inspecteur général des Finances, professeur honoraire de l'École; **MAGNIN**, vice-président du Sénat, ancien gouverneur de la Banque de France; **MARQUÈS DI BRAGA**, conseiller d'État honoraire, ancien sous-gouverneur du Crédit foncier de France; le Général de division **NIOX**, professeur honoraire de l'École; **NISARD**, ambassadeur de France près le Saint-Siège; **PALLAIN**, gouverneur de la Banque de France; **RAMBAUD**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, professeur honoraire de l'École; **A. RIBOT**, député, ancien Président du Conseil des ministres, professeur honoraire de l'École; **Ch. TRANCHANT**, ancien conseiller d'État, président du Conseil d'administration des Messageries maritimes; **VALLON**, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, administrateur du Chemin de fer du Nord.

DIRECTION

M. Émile BOUTMY, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directeur;
MM. Charles DUPUIS, secrétaire général; **Achille VIALLATE**, secrétaire et secrétaire du Conseil d'administration;
Maurice CAUDEL, bibliothécaire.

PROFESSEURS

MM. **E. LEVASSEUR**, de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers.
Albert SOREL, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques.
H. GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes-Études.
LYON-CAEN, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.
RENAULT, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.
FUNCK-BRENTANO.
Lieutenant-colonel LEBLOND, professeur à l'École supérieure de guerre.
Commandant MALLETERRE, professeur à l'École supérieure de guerre.
Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
E. BOURGEOIS, maître de Conférences à l'École normale supérieure.
A. ESMEIN, professeur à la Faculté de droit, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.
Charles BENOIST.
J. FLACH, professeur au Collège de France.
LEVY-BRUHL, directeur des conférences de philosophie à l'Université de Paris.
Gabriel ALIX.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, administrateur du Chemin de fer de Lyon.
ROMIEU, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
CHEYSSON, de l'Institut, inspecteur général des Ponts et Chaussées, prof. d'économie politique à l'École nationale supérieure des Mines.
DE FOVILLE, de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, ancien directeur de l'administration des Monnaies.
René STOURM, de l'Institut, ancien inspecteur des Finances et ancien administrateur des Contributions indirectes.

MM. **Aug. ARNAUNÉ**, directeur de l'Administration des Monnaies.
Raphaël-Georges LÉVY, banquier.
DE COLONJON, directeur de l'Enregistrement et du Timbre du département de la Seine.
Jules FLEURY, ingénieur civil, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique.
BOULANGER, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
PLAFFAIN, inspecteur des Finances.
COURTIN, inspecteur des Finances, directeur général des Contributions indirectes.
WILHELM, sous-directeur honoraire au Ministère de la Marine, professeur à l'École supérieure de la Marine.
Georges PAULET, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales au ministère du Commerce.
SILVESTRE, ancien directeur des affaires civiles et politiques au Tonkin.
HOUDAS, professeur à l'École des langues orientales vivantes.
Paul PELET, membre du Conseil supérieur des Colonies.
J. CHAILLEY-BERT, secrétaire général de l'Union Coloniale française.
G. TARDE, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Christian SCHEFER.
D. ZOLLA, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon.
E. HALÉVY, professeur agrégé de l'Université.
Ch. DUPUIS, associé de l'Institut de Droit international.
Achille VIALLATE.
Maurice CAUDEL.
Pierre LEROY-BEAULIEU.
CART, professeur au lycée Henri IV.
MOREL, docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand.
Louis LEGER, de l'Institut, professeur au Collège de France.

MAITRES DE CONFÉRENCES

MM. **PICOT**, ancien inspecteur des finances; **LESAGE**, **QUESNOT**, inspecteurs des finances; **TARDIEU**, **CHAPSAL**, maîtres des requêtes au Conseil d'État; **MARCÉ**, conseiller-référendaire; **Louis PAUL-DUBOIS**, auditeur à la Cour des Comptes; **BERTRAND**, secrétaire général du Chemin de fer du Midi; **D. ZOLLA**; **Ch. SCHEFER**; **Ch. DUPUIS**; **A. VIALLATE**; **M. CAUDEL**.

ANNÉE 1901-1902

TABLEAU ET PROGRAMMES DES COURS RÉGULIERS DU 11 NOVEMBRE 1901 AU 7 JUIN 1902

NOTA. — Une brochure spéciale donne des détails complets sur l'enseignement de l'École et les carrières auxquelles elle prépare.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE, PARLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE DE LA FRANCE, DE 1789 A 1875

M. A. Esmein, professeur à la Faculté de Droit, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — *La Révolution et le premier Empire.* Les cahiers. L'Assemblée constituante. Les grands comités de la Constituante et leur œuvre. La Constitution de 1791. L'Assemblée législative, la Convention et le Directoire. La Constitution de l'an III. La Constitution et les lois de l'an VIII.

II. — *La Restauration et la Monarchie de Juillet.* La charte de 1814. La Révolution et la charte revisée de 1830.

III. — *La seconde République et le second Empire.* L'Assemblée constituante. La Constitution de 1848. La Constitution du 14 janvier 1852. La Constitution du 21 mai 1870.

III. — *L'Assemblée nationale de 1871 et les lois constitutionnelles de 1875.* Les revisions de 1879 et de 1884.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1713 A 1789

M. E. Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — L'Europe de 1713 à 1721. — *Les traités d'Utrecht, de Bade et de Rastadt :* les règlements de successions. — L'Europe continentale en 1714. — État des puissances maritimes et des colonies européennes. — *Hanovre, Orléans et Farnèse :* la triple et la quadruple alliance. — Le règlement de la Succession d'Espagne. — *Pierre le Grand et Charles XII :* affaires du Nord, de Pologne et d'Orient aux traités de Passarowitz, Stockholm et Nystadt.

II. — L'Europe en 1740. — Les questions de Successions de 1720 à 1740. — Traités de Vienne. — Les affaires coloniales et maritimes de 1720 à 1740. — L'Allemagne et la Russie en Orient; paix de Belgrade.

III. — L'Europe et le monde en 1763. — Habsbourgs et Bourbons, 1743-1748. — L'Alliance autrichienne, 1748-1763. — Choiseul. — Le conflit en Allemagne de la Prusse et de l'Autriche. — La Russie et l'Orient au temps d'Élisabeth. — Rivalité coloniale et maritime de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, 1739-1763.

IV. — L'Europe, la France et le monde en 1789. — *L'Orient.* — *L'Allemagne* au temps de Frédéric II et de Joseph II. — Les réformes de l'État autrichien. — *L'Angleterre, les États-Unis* et la politique de Vergennes.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1818 A 1878

M. Albert Sorel, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — L'Europe en 1818, les Congrès, indépendance de la Grèce.
II. — Révolution de 1830, indépendance de la Belgique.
III. — L'Europe et la monarchie de Juillet.
IV. — Les révolutions en 1848 et les nationalités.
V. — Le second Empire. — La guerre de Crimée.
VI. — Formation de l'unité de l'Italie.
VII. — Formation de l'unité de l'Allemagne.
VIII. — La guerre franco-allemande. — Le Congrès de Berlin.

M. Albert Sorel.

(*Une conférence par semaine.*)

Organisation des services diplomatiques : le ministère des Affaires étrangères, les ambassades, la correspondance, les archives, les cours, la société, la presse. — Sources de l'histoire diplomatique depuis 1818. — Étude des textes. — Notions de critique et de méthode historiques. — La composition historique et le style diplomatique.

HISTOIRE POLITIQUE DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE PENDANT LES VINGT-CINQ DERNIÈRES ANNÉES

M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut.

(*Une leçon par semaine.*)

LES INSTITUTIONS ET LES PARTIS : QUESTIONS NATIONALES, QUESTIONS POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES.

I. — La Russie.
II. — La Turquie, la Grèce, la Roumanie et les États balkaniques.
III. — L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.
IV. — L'Italie, l'Espagne, la Belgique et les États scandinaves.
V. — La Grande-Bretagne et la politique coloniale des diverses puissances.

AFFAIRES D'ORIENT

M. Albert Vandal, de l'Académie française, suppléé par M. Ch. Schefer.

(*Une leçon par semaine.*)

Origines de la question d'Orient contemporaine. — Émancipation de la Grèce. Méhémet-Ali et la crise égyptienne. — Guerre de Crimée. — Exécution et revision du traité de Paris. — Guerre russo-turque de 1877 et congrès de Berlin. — Délimitation des nouvelles frontières du Monténégro et de la Grèce. — Régime du Danube. — Réunion de la Roumélie orientale à la Bulgarie. — Questions d'Arménie, de Crète et de Macédoine. — Affaires de Tunisie et d'Égypte.

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DE 1860 A 1900

M. A. Viallate.

(*Une leçon par semaine.*)

Introduction. — La formation des États-Unis et leur développement de 1789 à 1860. La crise de l'esclavage.
I. — La sécession et la guerre civile, 1860-1865.
II. — La reconstruction de l'Union, 1866-1870.
III. — Le développement pacifique, 1871-1896.
IV. — L'impérialisme; les États-Unis puissance mondiale, 1897-1900.

LES GRANDS HOMMES D'ÉTAT DU XIXe SIÈCLE

M. Funck-Brentano.

(*Une leçon par semaine.*)

Talleyrand et Metternich.

DROIT INTERNATIONAL

M. Renault, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Des consulats. — Des unions internationales (postes; télégraphes; chemins de fer; monnaies; poids et mesures; propriété littéraire, artistique et industrielle). — Des conventions relatives à l'usage de la mer et des fleuves.

DROIT DES GENS

M. Ch. Dupuis.

(*Une leçon par semaine.*)

Objet du droit des gens. — I. Les États (État simple, unions réelle et personnelle, confédération d'États et État fédéral; États souverains et mi-souverains, protégés, colonies autonomes). — La Papauté. — États perpétuellement neutres. — Naissance, transformation, extinction des États. Droit des États. Intervention.

II. Territoire terrestre et maritime. Occupation, hinterland, sphères d'influence. La mer.

III. Les relations internationales. Les représentants des États. La forme des négociations. Les traités.

LÉGISLATION COMMERCIALE ET MARITIME COMPARÉE

M. Lyon-Caen, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Histoire générale du droit commercial terrestre et maritime. — Tentatives d'unification, leurs résultats pratiques.

Notions sur les juridictions commerciales et leur organisation dans les principaux États.

Du régime légal des sociétés par actions en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Belgique et en Italie.

Des effets de commerce dans les principales législations.

Matières maritimes. — Des navires. — De la responsabilité des propriétaires de navires. — Des avaries particulières et communes. — Des abordages maritimes. — Des assurances maritimes. — Des moyens de crédit maritime.

COLONISATION COMPARÉE ET ÉTUDE DES PROCÉDÉS DES DIVERS PEUPLES COLONISATEURS

M. Joseph Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale française.

I. — *Les Protectorats coloniaux.* — Protectorats britanniques, allemands, etc.
II. — *La manière de légiférer pour les colonies :* France, Angleterre, Hollande, Allemagne. — Théorie; conclusions.
III. — *Relations politiques de la colonie et de la métropole :* France, Angleterre. — Les projets d'union intercoloniale.

QUESTIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE L'ASIE ORIENTALE

M. Silvestre, ancien directeur des affaires civiles et politiques au Tonkin.

(*Une leçon par semaine.*)

Études politiques, administratives, religieuses et économiques sur les possessions britanniques, néerlandaises, françaises, allemandes et des États-Unis dans l'Asie orientale.

GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

M. Paul Pelet, membre du Conseil supérieur des colonies.

(*Douze conférences.*)

I. — L'Afrique française : possessions, pays de protectorat, zones d'influence reconnues par des actes diplomatiques. — Principaux traités. — Algérie, Tunisie. — Maroc. — Les routes du Sahara. — Afrique occidentale. — Les chemins de fer africains. — Madagascar.

II. — L'Indo-Chine française. — Géographie physique et politique. — Ethnographie. — Exploitation européenne. Agriculture et mines. Principaux produits. Marchés avoisinants. — Les débouchés de la Chine méridionale.

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. Le Vavasseur de Précourt, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — *Organisation départementale.* — Divisions administratives de la France avant 1789; formation des départements. — Conseil général et Commission départementale. Préfet, Conseil de préfecture, Conseil départemental de l'instruction publique. — Arrondissement et canton.

II. — *Organisation communale.* — Origine historique des communes, développement des franchises communales. — Maire, agent du pouvoir central et chef de l'administration communale. — Conseil municipal. — Responsabilité des communes. — Sections et syndicats de communes. — Ville de Paris.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES

M. Gabriel Alix.

(*Deux leçons par semaine.*)

Origines de notre système administratif : ses caractères distinctifs.
I. — Principes généraux du droit administratif. — Formation et développement des théories sur le contentieux; sur l'excès de pouvoir; sur la responsabilité des agents de l'Etat.
II. — De la personnalité de l'Etat. — Principaux contrats passés en son nom, marchés et concessions de travaux. — Conflits entre l'intérêt public et le droit de propriété. — Moyens d'exécution : la contrainte.
III. — Domaine privé de l'État; domaine public.
IV. — Services publics. — Voies de communication par terre et par eau.
V. — Charges de l'État, dette publique, pensions. — Notions générales sur les impôts. — Formation et développement de notre législation budgétaire. — Contrôles divers sur les finances.

Nota. — Il sera fait, en outre, une conférence de préparation pour les candidats au Conseil d'État (M. Tardieu).

LÉGISLATION ALGÉRIENNE ET COLONIALE

M. Wilhelm, sous-directeur honoraire au ministère de la Marine, professeur à l'École supérieure de Marine.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — *Généralités.* — Spécialité de la législation coloniale. — Le législateur colonial. — Les personnes. — Le sol. — Divers modes de l'occupation coloniale.
II. — *Algérie.* — Races autochtones et colonisation européenne. — Régimes législatif et judiciaire, administratif et politique, foncier, financier et économique.
III. — *Tunisie.* — Comparaison avec l'Algérie au point de vue de l'organisation, des méthodes suivies et de l'avenir.
IV. — *Madagascar.* — Organisation de la colonie. — Son avenir.
V. — *Colonies.* — Régimes législatif et judiciaire, financier, économique. — Immigration. — Main-d'œuvre pénale. — Crédit foncier; banques; industrie sucrière. — Classification et avenir des colonies. — Politique coloniale. — Organisation centrale. — Armée coloniale.

DROIT MUSULMAN

M. O. Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

(*Une conférence par semaine.*)

I. — Introduction historique. — Sources du droit musulman (Coran, Sonna, Idjma, Qîyâs).
II. — Droit canonique.
III. — Jurisprudence civile. — Organisation judiciaire. — Les personnes dans la société (capacité, émancipation, tutelle, etc.). — Les personnes dans la famille (mariage, répudiation). — Les biens. — Droits réels. — Droits personnels. — Principaux contrats. — Successions.
IV. — Divergences des quatre rites orthodoxes entre eux. — Rite chiite.

FINANCES PUBLIQUES

M. René Stourm, de l'Institut, ancien inspecteur des Finances, ancien administrateur des Contributions indirectes.

(*Une leçon par semaine.*)

LE BUDGET

I. — *Introduction.* — Origine et développement du système budgétaire actuel. — *Détail des formalités budgétaires dans les divers pays.* — La préparation des budgets. — Leur forme, leur mécanisme, leurs divisions. — Leur discussion au sein des commissions et des assemblées parlementaires. — Leur vote par les deux Chambres. — Crédits supplémentaires, budgets rectificatifs, virements. — L'exécution du budget. — Le contrôle des budgets, administratif, judiciaire et législatif. — Les lois de règlement définitif.
II. — Les finances de la France par périodes.

REVENUS PUBLICS (*1re partie*)

Théorie de l'impôt. — Ses diverses formes. — Utopies à son sujet. — Systèmes proposés ou mis en pratique. — Impôt unique. — Impôt sur le capital. — Impôts sur le revenu et impôts mixtes. — Droits sur les héritages. — Système progressif. Impôts directs et indirects. — Taxation des valeurs mobilières. — Droits sur les objets de première nécessité. — L'Etat propriétaire et industriel.

LÉGISLATION BUDGÉTAIRE DE LA FRANCE. — LE DÉCRET DE 1862

M. Courtin, directeur au ministère des Finances.

(*Une conférence par semaine.*)

LÉGISLATION FISCALE DE LA FRANCE. — LES RÉGIES FINANCIÈRES

M. Plaffain, inspecteur des Finances.

(*Une conférence par semaine.*)

RÈGLES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE EN FRANCE

M. Boulanger, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

(*Deux conférences par semaine.*)

Nota. — Il sera fait, en outre, deux conférences de préparation : l'une pour les candidats à l'Inspection des Finances (M. Quesnot), l'autre pour les candidats à la Cour des Comptes (M. Marcé).

FINANCES ÉTRANGÈRES

M. Raphael-Georges Lévy.

(*Une leçon par semaine.*)

Budgets comparés de l'Allemagne, de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Italie, des États-Unis d'Amérique, etc. : la législation budgétaire, la dette publique, la situation financière et économique.

ÉCONOMIE POLITIQUE

M. A. de Foville, de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

(*Une leçon par semaine.*)

Circulation. — L'échange, la valeur, la monnaie et les prix, le crédit, les crises. — L'industrie des transports. — Le commerce. — Systèmes douaniers.
Consommation, propriété, répartition des richesses. — Consommations privées et publiques. — Épargne. — Propriété, hérédité. — Richesse immobilière et mobilière. — Évaluation et analyse de la richesse publique et privée. — Inégalité des conditions. — La question sociale.

L'ÉVOLUTION DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

M. E. Halévy.

(*Une leçon par semaine.*)

List. — Roscher. — Modifications apportées par Stuart Mill à l'économie politique de Ricardo. — Le marxisme. — La doctrine de Henry George. — L'école de Vienne : Carl Menger, V. Böhm-Bawerk. — Stanley Jevons. — Le socialisme de la chaire : Schmoller, Wagner. — Nouvelles formes de l'enseignement économique en Angleterre : Ashley, Marshall. — Le socialisme fabien. — Évolution du marxisme allemand : Bernstein.

LA MONNAIE, LE CRÉDIT ET LE CHANGE

M. Arnauné, directeur de l'Administration des Monnaies.

(*Une leçon par semaine.*)

Mécanisme de l'échange. — Circulation métallique, circulation fiduciaire.
Le change. — Créances internationales, remises et traites, parités, mouvement du numéraire, interprétation du cours des changes étrangers.
La monnaie et les métaux précieux. — Principaux systèmes monétaires. — Variations dans la valeur relative des métaux précieux depuis 1850, dépréciation de l'argent.
Le crédit. — La lettre de change. — Le billet de banque. — Le chèque. — Les clearing-houses. — Les compensations internationales.

LÉGISLATION CIVILE COMPARÉE

M. Jacques Flach, professeur au Collège de France.

(*Une leçon par semaine.*)

Le droit de propriété. — I. Le régime agraire des principaux pays de l'Europe. — II. La propriété dans ses rapports avec la constitution politique et l'état social des peuples. — III. La mobilisation de la propriété. — IV. La propriété collective.

ÉCONOMIE SOCIALE (Fondation Comtesse de Chambrun.)

M. Cheysson, de l'Institut, inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur à l'École nationale supérieure des Mines.

(*Une leçon par semaine.*)

L'économie sociale : domaine, méthode. Les facteurs sociaux, leurs rôles respectifs.
I. *Le travail et la vie domestique.*
Le travail. — Le salaire. — Syndicats professionnels. — Les conflits entre patrons et ouvriers. — Habitations à bon marché. — Sociétés coopératives de consommation. — L'épargne.
II. *Les crises de la famille ouvrière.*
Accidents, maladie, chômage, vieillesse et invalidité. — L'initiative privée et l'intervention de l'État. — La prévoyance et l'assistance. — Les assurances.

Nota. — Le professeur traitera cette année la première partie du programme.

LÉGISLATION OUVRIÈRE

M. Georges Paulet, directeur de l'Assurance et de la Prévoyance sociales au ministère du Commerce.

(*Une leçon par semaine.*)

1re partie : I. L'apprenti. — II. L'ouvrier.
2e partie : III. L'association ouvrière. — IV. Les institutions ouvrières.

Nota. — Le professeur traitera cette année la deuxième partie du programme.

HYGIÈNE PUBLIQUE ET GRANDS TRAVAUX PUBLICS

M. J. Fleury, ingénieur civil, secrétaire perpétuel de la société d'Économie politique.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — Hygiène publique.
II. — Voies de communication.
III. — Travaux d'amélioration et d'utilité générales.

CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE (BELGIQUE, PAYS-BAS, ESPAGNE)

M. Charles Benoist.

CONFÉRENCES SUR L'ENREGISTREMENT

M. de Colonjon, directeur de l'Enregistrement et du Timbre du département de la Seine.

COURS DE LANGUES

Allemand : M. Cart, professeur au lycée Henri IV.
Anglais : M. Morel, docteur ès lettres, professeur au Lycée Louis-le-Grand.

N. B. — Voir, dans la brochure explicative, le tableau et les programmes des cours de l'année 1902-1903.

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'Enseignement de l'École des Sciences politiques est *le couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse les connaissances auxquelles aucun homme qui veut être un citoyen éclairé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'École des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'Administration*. Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée :

1. **DIPLOMATIE**. (Ministère des Affaires étrangères. Légations, Consulats) (1).
2. **CONSEIL D'ÉTAT**. (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION**. (Administration centrale et départementale. Contentieux des ministères. Sous-préfectures. Secrétariats généraux de département. Conseils de préfecture) (2).
4. **INSPECTIONS DES FINANCES ET DES COLONIES**.
5. **COUR DES COMPTES**.
6. **ADMINISTRATION ALGÉRIENNE, TUNISIENNE ET COLONIALE** (3).
7. **ENTREPRISES FINANCIÈRES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EN FRANCE, A L'ÉTRANGER ET AUX COLONIES**. Le programme réunit et groupe des éléments d'instruction supérieure formant préparation à des postes d'initiative ou de contrôle, en France ou à l'Etranger; dans les services commerciaux et contentieux des grandes entreprises industrielles et financières, particulièrement de celles qui reposent sur une concession ou un monopole (Banques, Assurances, Mines, Compagnies de chemins de fer, Crédit foncier, etc.) (4). Il contient, en outre, les enseignements nécessaires pour la préparation aux fonctions administratives en Tunisie et en Algérie, aux consulats d'Orient et d'Extrême-Orient et aux emplois dépendant de Compagnies qui ont des intérêts dans les mêmes régions.

Pendant les dix dernières années, les résultats des concours placés à l'entrée des carrières d'Etat auxquelles l'Ecole prépare se résument ainsi :

Conseil d'Etat : sur 33 candidats reçus, 29 ont appartenu à l'Ecole.
Inspection des finances : tous les candidats reçus ont appartenu à l'Ecole.
Cour des Comptes : tous les candidats reçus ont appartenu à l'Ecole.
Affaires étrangères : sur 76 candidats reçus, 74 ont appartenu à l'Ecole.

ORGANISATION. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

L'École reçoit des élèves et des auditeurs; les uns et les autres sont admis sans examen, avec l'agrément du Directeur et du Conseil de l'École. Ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une *inscription d'ensemble*.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une ou plusieurs *inscriptions partielles*.

Les élèves sont seuls admis à briguer le diplôme de l'École.

Les élèves et anciens élèves sont seuls admis aux conférences de MM. Boulanger, Courtin, Plaffain.

Les conférences de MM. Quesnot, Marcé et Tardieu sont exclusivement réservées aux élèves ayant accompli deux années d'études et aux élèves de seconde année agréés par la direction de l'Ecole et par le maître de conférences.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement comprend, dans chaque section, des Cours et des Conférences; il est plus général dans les cours, plus spécial et plus pratique dans les Conférences. Les institutions et les faits ne sont pas exposés seulement dans leur état actuel. Le professeur les suit dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

ORDRE DES ÉTUDES

L'Enseignement comprend un ensemble de cours répartis en deux années, mais la durée des études peut être étendue à trois ans, de manière à coïncider avec les études de droit, ou en vue d'une préparation plus approfondie.

Les Cours et Conférences sont distribués en *cinq sections* : I. Section administrative; II. Section économique et financière ; III. Section économique et sociale (5); IV. Section diplomatique; V. Section générale (droit public et histoire). Les sections étant organisées en vue du diplôme de l'Ecole, les élèves qui ne briguent point ce diplôme ont toute liberté pour composer autrement et selon leurs convenances particulières la liste des cours qu'ils entendent suivre.

L'enseignement est réparti de façon à se combiner utilement avec les études de licence ou de doctorat en droit. Dans les quatre premières sections, le cadre des études a été déterminé non seulement d'après le programme des concours qui ouvrent l'accès de l'Inspection des Finances, de la Cour des Comptes, de la Diplomatie, de l'Auditorat au Conseil d'État, mais d'après les nécessités ultérieures de chaque carrière et en vue des autres emplois sur lesquels les candidats pourront trouver avantageux de se rabattre en cas d'échec. La Section générale est destinée spécialement aux jeunes gens qui cherchent à l'École le complément d'une éducation libérale, ou qui se préparent à la vie publique.

Des cours d'anglais et d'allemand ont lieu, chacun, deux fois par semaine.

CONFÉRENCES DE REVISION ET D'INTERROGATION

Il existe des conférences de ce genre pour les cours fondamentaux suivants : histoire parlementaire et constitutionnelle, histoire diplomatique, droit international, droit administratif, finances, économie politique. Elles ont lieu tous les huit jours. On y reprend dans un autre ordre, sous la forme d'interrogations échelonnées, d'exposés oraux, de compositions écrites, les matières traitées dans les leçons précédentes; le maître de conférences s'efforce d'éclaircir les points qui sont restés obscurs pour les élèves.

EXAMENS, DIPLOME

Dans chaque Section, un examen partiel a lieu à la fin de chaque année en cours d'études, un examen général et final à l'expiration de la dernière année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à subir ces épreuves.

GROUPES DE TRAVAIL ET CONFÉRENCES D'APPLICATION

Ces réunions sont destinées aux jeunes gens qui ont parcouru en entier le cycle des études de l'École, et aux élèves les plus distingués de troisième année. Dans les *groupes de travail*, on étudie à fond des sujets prêtant à des recherches un peu longues, à des développements considérables; on y rédige des mémoires étendus analogues aux thèses de doctorat. Dans les *conférences d'application* on s'exerce à traiter brièvement des sujets limités et à résoudre rapidement des questions définies comme il s'en rencontre dans la pratique. Les deux sortes d'exercices mettent en jeu des qualités essentielles et différentes : ils se soutiennent et se complètent mutuellement.

Trois groupes et quatre conférences d'application sont actuellement organisés.

Au *groupe d'histoire diplomatique*, sous la direction de MM. Sorel, Vandal et Bourgeois, se rattache la *conférence d'histoire, de politique contemporaine, de droit international et de législation*, sous la direction de MM. Renault, Anatole Leroy-Beaulieu et E. Bourgeois.

Au *groupe de droit public et privé*, placé sous la direction de MM. Ribot, Alix, et Renault, se rattache la *conférence d'administration*, placée sous la direction de M. Romieu.

Au *groupe de finances*, placé sous la direction de MM. de Foville, Stourm et Arnauné, se rattachent la *conférence sur les finances publiques*, dirigée par M. Stourm, et la *conférence sur les affaires financières*, dirigée par M. R.-Georges Lévy. Chacune de ces conférences est biennale. La *conférence sur les affaires financières* aura lieu en 1901-1902. La *conférence sur les finances publiques* en 1902-1903.

BIBLIOTHÈQUE H. GIFFARD (6)

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose d'environ 25 000 volumes et d'environ cent soixante revues et journaux français et étrangers.

ANNÉE SCOLAIRE 1901-1902

L'année scolaire commencera le lundi 11 novembre 1901 et finira le 7 juin 1902. — Elle est divisée en deux termes. Le second terme commencera le 1er mars.

On s'inscrira au secrétariat à partir du 4 novembre 1901.

Les congés de l'École pendant l'année scolaire sont réglés sur ceux des Facultés.

INSCRIPTIONS (7)

	PAR TERME	PAR ANNÉE
I. — COURS ET CONFÉRENCES		
1° *Inscription d'ensemble* donnant entrée à tous les enseignements réguliers ou complémentaires, aux cours de langues et à la bibliothèque.	180 fr.	300 fr.
2° *Inscription partielle* donnant entrée à un cours ou à une conférence (une leçon par semaine) (8). . . .		60 fr.
3° *Inscription partielle* donnant entrée à un cours ou à une conférence (deux leçons par semaine) (8). . .		120 fr.
II. — GROUPES DE TRAVAIL ET CONFÉRENCES D'APPLICATION		
Inscription donnant entrée à deux groupes de travail, aux conférences d'application correspondantes et à la Bibliothèque.		100 fr.
Inscription donnant entrée à un groupe, à la conférence d'application correspondante et à la Bibliothèque.		70 fr.
III. — COURS DE LANGUES		
Allemand, Anglais, Arabe (deux leçons par semaine).	30 fr.	50 fr.
IV. — BIBLIOTHÈQUE		
Pour toute l'année (sauf août et septembre) (8). . . .		50 fr.
V. — EXAMENS		
Examen de 1re année (épreuves orales).		60 fr.
Examen final (épreuves écrites et orales).		60 fr.
Diplôme.		20 fr.

(1) Art. 2 du décret du 24 avril 1900 :

« Les jeunes gens qui désirent prendre part au concours ouvert chaque année pour l'admission dans les carrières diplomatique et consulaire doivent justifier... 3° qu'ils sont licenciés en droit, ès sciences ou ès lettres... ou, qu'étant bacheliers, ils ont soit un brevet des armées actives de terre ou de mer, *soit un diplôme de l'École des Sciences politiques*. »

(2) Des décrets ou arrêtés analogues ont été rendus pour le recrutement des rédacteurs aux ministères de la Marine et des Colonies, à la Préfecture de la Seine et aux chemins de fer de l'État.

(3) Arrêté de M. le Gouverneur général de l'Algérie en date du 25 novembre 1897 : « Les adjoints de communes mixtes sont recrutés par voie de concours.... Toutefois, un tiers des emplois d'adjoint est réservé aux élèves ayant subi avec succès les examens de sortie de.... l'*École des Sciences politiques*. »

Arrêté du Résident général de la République Française à Tunis, du 8 janvier 1897 : le grade de contrôleur civil stagiaire est réservé aux élèves des Écoles spéciales où sont enseignées la langue arabe et la législation des États musulmans : École des langues orientales vivantes, École coloniale, *École des Sciences politiques*.

Suivant décrets des 4 juillet et 14 septembre 1896, les élèves diplômés de l'*Ecole des Sciences politiques* sont admis à prendre part aux concours pour l'emploi d'administrateurs coloniaux stagiaires et pour l'emploi de chancelier stagiaire dans les résidences de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge.

(4) Les compagnies dont les noms suivent ont fondé, pour leurs employés, des bourses d'études à l'Ecole : *Banque de France*, cinq bourses ; *Crédit Foncier de France*, deux bourses ; *Chemin de fer du Nord*, trois bourses.

(5) Les cours de la *Section économique et sociale* sont complétés par des visites industrielles. La durée des études est de deux ans comme pour les autres sections. Elle peut être réduite exceptionnellement pour cette section à un an pour les élèves ayant obtenu déjà le diplôme de la « Section économique et financière » ou de la « Section administrative », et pour les candidats âgés de 23 ans, qui justifient d'un diplôme jugé suffisant par le conseil d'administration.

(6) Une rente de 6 000 francs sur les fonds du legs Giffard a été attribuée à l'Ecole à titre de récompense ; elle a été affectée à la bibliothèque, qui a pris le nom de Bibliothèque H. Giffard.

(7) L'Ecole ne répond pas des vêtements et objets déposés par les élèves dans le vestibule aménagé à cet effet.

(8) La Direction se réserve le droit de suspendre, quand elle le juge nécessaire, la prise des inscriptions partielles, pour tout ou partie des cours.

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard. — 657-1901.